

Le remède des commandements

La foi, le repentir, la prière, conjointement à la réception des sacrements ne suffisent pas au salut de l'homme et à sa déification, s'ils ne s'accompagnent pas de l'accomplissement des commandements.

Les saintes Ecritures et toute la Tradition nous rappellent constamment que, pour avoir une portée véritable et se réaliser pleinement, la foi doit se manifester dans la pratique des commandements. Le saint apôtre Jacques enseigne : « ainsi en est-il de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est tout à fait morte » (Jc 2,24).

Saint Jean Chrysostome nous dit : « il faut joindre à cette foi le règlement de toute la vie et le changement de sa façon de vivre ». C'est dans cette résolution d'ordonner son être et son existence conformément aux commandements du Christ que l'homme manifeste concrètement sa volonté d'être guéri et sauvé, montre que sa guérison et son salut ne font pas pour lui l'objet d'un simple souhait, mais qu'il y tend de tout son être et de toute sa vie en s'engageant réellement dans leurs voies.

Le repentir, qui est avec la foi l'un des fondements du salut à tel point que c'est en prêchant que le Christ inaugure (Mt 4,17; Mc 1,15; Lc 24,47), Sa Vie publique, est non seulement le regret d'un état de péché passé et présent, mais encore la volonté de s'en détourner et de changer de vie. La pratique des commandements apparaît donc comme son prolongement nécessaire, sinon comme l'un des attributs essentiels.

La prière de même, pour fondamentale qu'elle soit, ne suffit pas au salut de l'homme, comme nous le souligne le Christ Lui-même : « ce n'est pas en disant Seigneur, Seigneur, qu'on entrera dans le Royaume des Cieux, mais c'est en faisant la Volonté de mon Père qui est dans les Cieux » (Mt 7,21). **La prière de l'homme n'est exaucé qu'à condition qu'il mette en pratique les commandements de Dieu** : « quoi que ce soit que nous demandions, nous le recevrons de Lui, parce que nous gardons Ses commandements et que nous faisons ce qui lui est agréables » (1 Jn 3,22).

Le baptême lui-même n'est rien sans la pratique des commandements. Car si l'homme reçoit par le baptême la plénitude de la grâce, celle-ci ne produit ses effets sur lui que dans la mesure où il pratique les commandements.

Les commandements par eux-mêmes, ne sauvent pas et ne déifient pas l'homme, car c'est par la grâce, don de Dieu, que le croyant est sauvé et déifié (Eph 2,8-9). Mais en même temps, leur pratique est indispensable au salut et à la déification de l'homme, car c'est par elle qu'il peut conserver cette grâce qu'il reçoit dans les sacrements, et se l'assimiler et croître en elle. Et aussi la retrouver s'il s'en est éloigné.

De même que le commandement divin au Paradis aidait Adam à ne pas s'écarter de la voie de la déification ou il avait été placé par Dieu dès sa création et lui permettait de maintenir sa nature dans son état originel, les commandements du Christ ont pour première fonction d'aider le baptisé à sa maintenir dans sa condition d'homme nouveau et à conserver les dons acquis.

«La grâce de Dieu est préservée par l'observations des commandements » note saint Syméon le Nouveau théologien.

Ainsi les commandements ne doivent nullement conçus comme des obligations et encore moins comme des interdits et des tabous, de type légaliste, mais plutôt comme des « garde-fous » qui empêchent l'homme de retourner « la folie du péché », de rechuter dans les maladies spirituelles que sont les passions.

Les commandements ne sont pas un code juridique, ni un ensemble de prescriptions morales et abstraites et définies à priori, ou même élaborés à partir d'une expérience humaine si remarquable soit-elle, et qu'ils ne sont pas non plus des préceptes de même nature que ceux qu'enseignent les sages de ce monde, et dont Saint Paul nous dit : « Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par la philosophie et par une vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les principes du monde » (Col 2,8). Les commandements ont un pouvoir salvateur parce qu'ils sont par nature divino-humains, étant fondés sur la Personne même du Christ, fils de Dieu fait homme.

Les commandements méritent cependant leur noms, car les attitudes et comportements qu'ils prescrivent, s'ils correspondent, comme nous le verrons, à la nature profonde de l'homme

restaurée en lui par le baptême, ne sont pourtant pas spontanés, dans la mesure où ils contredisent les tendances de la nature déchue et de son environnement. «Je trouve en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres » (Rm 7,21-23).

La vie spirituelle de l'homme après son baptême et sa chrismation, doit être une vie de développement, de progrès, de croissance qui s'accomplit par l'Esprit, jusqu'à la réalisation de la ressemblance parfaite à Dieu. Cette croissance prend la forme d'une appropriation, d'une assimilation de plus en plus grande, de plus en plus profonde, de la grâce reçue dans les sacrements. Or la pratique des commandements est indispensable à une telle œuvre.

Les effets de la grâce pourtant objectivement et pleinement présentent en lui, ne se font sentir à lui, qu'à proportion de l'attention et du zèle qu'il met à accomplir les commandements, des dispositions qu'il manifeste concrètement à vivre conformément à eux.

Saint Syméon le Nouveau théologien note que ceux qui n'éprouvent pas les effets du baptême sont « infirmes faute de pratiquer les commandements ».

Les commandements sont en effet l'expression de la Volonté de Dieu, pleinement révélée et accomplie par le Christ. On peut dire que les commandements font de l'homme un fils de Dieu par adoption parce que par eux l'homme adopte un comportement digne d'un fils à l'égard de son père, en témoignant véritablement, concrètement, ontologiquement, de sa foi en Lui (« vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus Christ » proclame Saint Paul (Ga 3,26)) et aussi de son amour pour Lui, « celui qui a mes commandements et qui les garde, voilà celui qui m'aime » (Jn 14,21). A cet amour du fils pour son Père répond l'amour du père pour son fils qu'il adopte, et du Fils pour son frère adoptif : « celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai et me manifesterai à lui » (Jn 14,21).

C'est par l'envoi du Saint Esprit que le Christ se manifeste et manifeste le Père à celui qui témoigne de son amour pour Dieu en pratiquant les commandements : « si vous m'aimez, vous garderez mes commandements. Et je prierai le Père et il vous donnera un autre paraclét, pour être avec vous à jamais, l'Esprit de Vérité » (Jn 15,15-47).

Les commandements apparaissent comme le principe de la sanctification et de la déification opérée dans l'homme par le Saint Esprit, car c'est en les pratiquant que l'homme s'ouvre à l'action de l'Esprit Saint et par là s'unit au Christ et en Lui au Père.

En donnant des commandements, le Christ ne donne pas seulement des préceptes, mais les accomplissant Lui-même parfaitement, il montre par Ses paroles, par Ses actes, et toute sa façon d'être, les archétypes des attitudes et comportements humains sous leur forme parfaite, totalement sainte et parfaite. Il nous fait voir dans Sa personne en laquelle il a uni la nature humaine à la nature divine, l'homme véritable, « l'homme nouveau » (Eph 2,15), « qui a été créé selon Dieu » (Eph 4,24), le nouvel Adam , non seulement restauré, mais encore rendu parfait par cette union à Dieu pleinement accomplie.

Il nous permet, si nous pratiquons nous-mêmes ces commandements de nous conformer réellement à Lui, de Lui ressembler pleinement, d'être les « imitateurs de Dieu » (Eph 4,1), de le revêtir (Ga 3,27), de communier à son humanité déifiée, d'être rendu « participant de sa nature divine » (2 Pi 1,4). « Si tu veux entrer dans la vie, garde mes commandements » (Mth 19,17) ; « le commandement du Père est la vie éternelle » (Jn 12,50).

C'est parce qu'elle nous permet d'être, par le Saint Esprit, assimilés au Christ, et dans le Christ au Père (Jn 14,7), que la pratique des commandements nous fait parvenir à une connaissance véritable de Dieu. La pratique des commandements permet à l'homme d'accéder à la vision de Dieu lumineuse et déifiante qui s'accomplit par l'Esprit Saint en ceux qui sont dignes de recevoir ce don.

La garde des commandements reste le seul critère de toute connaissance véritable de Dieu. C'est en particulier par la pratique des deux premiers : l'amour de Dieu et l'amour du prochain (Mt 22,40 ; Mc 12,30-31), auquel peuvent d'ailleurs se ramener les autres (Mth 22,40 ; Rm 13,9), qui nous donnent accès à la connaissance de Dieu, puisque Dieu est Amour : « quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu. Celui qui n'aime pas, n'a pas connu Dieu, parce que Dieu est amour » (1 Jn 4,7-8).

La pratique des commandements guérit l'homme de ses passions. Saint Philothée le Sinaïte écrit : « Tous les commandements de l'évangile divin paraissent donner des lois et assainir

les trois facultés de l'âme (désirante, irascible et rationnelle) en ceux qu'ils régissent par leur ordre ».

Les maladies spirituelles de l'homme s'étaient constituées par le fait qu'il s'est détourné de Dieu, la guérison prend la forme d'un retour de l'homme à Dieu, de la réorientation vers Lui de toutes ses facultés dans toutes les attitudes et activités de son existence. C'est par la pratique de ses commandements que s'effectue un tel redressement des voies de l'homme, qu'il peut mener une vie droite, c'est-à-dire pleinement conforme à la volonté de Dieu.

En réordonnant et en conformant son être à Dieu par la pratique des commandements, l'homme accomplit ce pourquoi il a été créé, réalise la finalité normale de sa nature, s'achemine vers la perfection à laquelle Dieu l'appelle.

Il y a une corrélation entre la nature véritable de l'homme et la nature des commandements que Dieu lui donne, et qui manifeste qu'ils ne sont nullement des principes abstraits ou des exigences à priori, des idéaux sans rapport avec les besoins, les potentialités et le destin de l'homme, mais correspondent profondément à ce qu'il est par essence.

Il a donné des commandements tels qu'ils correspondent à notre nature créée par Lui dès le commencement.

Les commandements apparaissent dès lors comme des moyens donnés par le Christ à l'homme pour lui permettent de recouvrer sa nature authentique et de retrouver son état de santé primordial, autrement dit, pour vivre selon les vertus. «Les causes des vertus, ce sont les commandements » nous dit Saint Thalassios.

Pratique des commandements et vie selon les vertus s'identifient, car les vertus correspondent à l'accomplissement des commandements.

Jean Claude Larchet

(Source : 'Le remède des commandements' - Thérapeutique des maladies spirituelles – page 441 à 455 - Editions de l'Ancre – 1991)